

## BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

- RÉUNION DU 20 FEVRIER 2020 -

### DÉCISION N° 20 - 02 - 019

Le bureau du conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours de la Loire, convoqué le 31 décembre 2019 s'est réuni le jeudi 20 février 2020 à partir de 10 heures au SDIS, sis 8 rue du Chanoine Ploton à Saint-Etienne.

Présents :

- Georges ZIEGLER (Président)
- Marianne DARFEUILLE (Vice-présidente)
- Claude GIRAUD (Vice-président)
- Claude LIOGIER (membre du bureau)

Excusé :

- Georges DRU (Vice-président)

#### **Décision 14 : L'attribution de la protection fonctionnelle pour des agents victimes d'agression.**

Messieurs Dequidt Sylvain, Louison David et Petit Sébastien ont été victimes d'une agression lors d'une intervention le 8 octobre 2019. Alors qu'ils avaient été requis pour une personne ne répondant pas aux appels, ils ont été insultés et menacés avec un cutter par Monsieur Pedrini Fabrice.

L'affaire est appelée à l'audience du Tribunal de Grande Instance de Saint-Etienne du 9 mars 2020.

Messieurs Dequidt Sylvain, Louison David et Petit Sébastien se sont constitués partie civile et ont demandé la mise en œuvre de la protection fonctionnelle afin de permettre la défense de leurs intérêts devant la juridiction compétente.



**Vu le rapport présenté par le Président,  
Le bureau prend la décision suivante :**

**Article unique** : Le bureau autorise le Président à ester en justice dans le cadre de la procédure initiée à l'encontre de Monsieur Pedrini Fabrice devant le tribunal de Grande Instance de Saint-Etienne, à assurer la défense des intérêts de Messieurs Dequidt Sylvain, Louison David et Petit Sébastien au titre de la protection fonctionnelle, et à exercer toutes les voies de recours nécessaires et mandater Maître Viillard Valezy pour représenter les victimes dans cette affaire.

**Décision adoptée à l'unanimité.**

Le Président du conseil d'administration  
du Service départemental d'incendie et de secours  
de la Loire



Georges ZIEGLER

